



AVIS

# Avis sur les orientations budgétaires pour 2023

OCTOBRE 2022



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Comme le prévoit le législateur, la collectivité régionale est invitée chaque année à susciter un débat sur les orientations budgétaires. C'est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de toute collectivité locale.

A l'occasion de cet exercice, la Région présente les priorités stratégiques du mandat, le contexte économique et financier et ses impacts, la trajectoire budgétaire pour la mandature.

Document d'importance, le CESER porte un regard particulièrement attentif et impliqué sur ce document. Il décrypte la proposition de l'Exécutif à la lumière de la stratégie budgétaire du mandat 2022-2027, des grandes lignes de l'exercice 2022, et des perspectives d'évolution des ressources régionales.

Il note que le budget régional devrait être ramené en 2022 au niveau de 2020, à 3 729 M€ (hors FEADER), après le pic de 2021, exercice exceptionnel pour relancer l'économie en sortie de crise.

Forte de ses 190 conseillers représentant la société civile, le CESER se félicite d'être étroitement associé dans l'analyse et la construction des documents budgétaires de notre Région.

**Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes**

AVIS

2022-23



**Président de la commission**

M. Bernard LAURENT



# SOMMAIRE

<b>Proposition de l'Exécutif</b> .....	<b>7</b>
La stratégie budgétaire du mandat 2022-2027.....	7
Les grandes lignes de l'exercice 2022.....	8
Des perspectives d'évolution des ressources régionales, caractérisées une nouvelle fois par des incertitudes.....	11
▶ Les recettes.....	11
▶ Les dépenses.....	11
La contribution attendue des collectivités locales à la trajectoire de maîtrise des dépenses publiques.....	11
Les priorités stratégiques du mandat fixées par l'Exécutif régional.....	11
La stratégie en matière d'emprunt.....	12
Les engagements pluriannuels d'investissement.....	12
<b>Principales observations du CESER</b> .....	<b>14</b>
Sur la présentation du rapport.....	14
Sur les priorités du plan de mandat.....	15
Sur les perspectives d'évolution régionale.....	15
Sur l'évaluation des politiques régionales.....	16
<b>Annexes</b> .....	<b>17</b>
Annexe 1 Lettre de saisine.....	17
<b>Remerciements</b> .....	<b>20</b>
<b>Déclaration des groupes</b> .....	<b>21</b>
<b>Résultats des votes</b> .....	<b>24</b>
<b>Contacts</b> .....	<b>31</b>





## Proposition de l'Exécutif

---

---

L'Exécutif rappelle tout d'abord le contexte macroéconomique international, marqué par de fortes incertitudes : croissance en recul, forte hausse des coûts de l'énergie, tensions inflationnistes... En France aussi, inflation, dette et aléas économiques dessinent un environnement incertain.

Il reprend ensuite une analyse rétrospective comparée des comptes de gestion des régions métropolitaines, et observe particulièrement deux paramètres : le taux d'épargne et le ratio de désendettement.

Il se penche notamment sur le ratio de l'épargne brute depuis 2010. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce ratio a connu une remontée dès les premières années du précédent mandat, fruit de l'action menée par l'exécutif sur les dépenses de fonctionnement. L'autofinancement moyen des régions s'est dégradé en raison du contexte de l'année Covid, très impactante, avec une érosion des recettes. Alors que le taux moyen s'est stabilisé en Auvergne-Rhône-Alpes autour de 25 % (l'objectif est de le maintenir à 23 % minimum sur le mandat), il s'est légèrement redressé dans l'ensemble des régions métropolitaines autour de 20 %, les effets de la crise continuant néanmoins à peser sur les finances régionales.

Le ratio de désendettement a lui aussi connu un effet Covid, passant de 4,5 à 6 ans sur l'ensemble des régions métropolitaines, masquant de fortes disparités entre les Régions. Celui-ci s'est stabilisé en Auvergne-Rhône-Alpes en dessous de 4 ans, conformément à l'objectif que s'est fixé la Région en la matière.

Ainsi, dans la continuité des fondamentaux du précédent mandat, la stratégie budgétaire de l'Exécutif régional s'appuie sur les piliers suivants :

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, dont l'augmentation doit rester contenue en deçà de la dynamique des recettes de fonctionnement, en vertu de la « règle d'or » réaffirmée par l'Exécutif régional.
- Des capacités d'autofinancement préservées, avec un niveau d'autofinancement qui a permis de couvrir 79 % de ses investissements, nets des recettes d'investissement, limitant ainsi le recours à l'emprunt et le niveau d'endettement.
- Une priorité donnée à l'investissement (hors FEADER et hors dette) avec un niveau de l'ordre de 1250 M€ en 2022 après le pic de 1414 M€ en 2021.
- Le maintien de la notation de la collectivité au niveau actuel (aa+)
- Un taux d'épargne nette brute maintenu à un niveau plancher de 23 %.
- Une capacité de désendettement autour de 3,4 ans en 2022, maintenue à un niveau inférieur à 4 ans.

## Les grandes lignes de l'exercice 2022

L'exercice 2022 n'étant pas clos, le rapport d'orientations budgétaires fournit à ce stade une estimation. Les résultats définitifs seront disponibles au moment de l'examen du compte administratif 2022.

On observe cependant les évolutions suivantes :

De CA 2021 à CA 2022, estimé en octobre, hors FEADER, le budget régional devrait être ramené en 2022 au niveau de 2020, à 3729 M€ après le pic de 2021 à 4018 M€. De 2021, à 2022, on observe une baisse de 289 M€.

Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter, passant de 2403 M€ en 2021 à 2485 M€ en 2022, et les recettes de fonctionnement de 3187 à 3279 M€.

Hors dette et FEADER, les dépenses d'investissement seraient ramenées de 1414 M€ à 1250 M€, et les recettes d'investissement augmentant quant à elles de 435 M€ à 470 M€, permettant ainsi une moindre mobilisation de l'emprunt (405 M€ en 2021, 173 M€ en 2022).

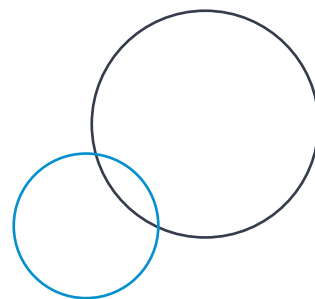




Tableau 1 : Evolution du budget réalisé de 2016 à 2021

En M€	Réalisé CA 2016	Réalisé CA 2017	Réalisé CA 2018	Réalisé CA 2019	Réalisé CA 2020	Réalisé CA 2021
<b>Recettes</b>						
Fonctionnement	2 504	3 039	3 133	3 205	3 063	3 187
Investissement hors emprunt	266	261	283	288 hors FEADER (1)	400	435
Emprunts mobilisés	286	0	170	175	240	405
<b>Total recettes</b>	<b>3 057</b>	<b>3 300</b>	<b>3 586</b>	<b>3 668</b> hors FEADER (1)	<b>3 703</b> hors FEADER(1)	<b>4027</b> (hors FEADER)
<b>Dépenses</b>						
Fonctionnement (fonctionnement périmètre constant)	1 990 (1971)	2 376 (1860)	2 417 (1 805,0)	2 445 (1 804)	2 300 (1792)	2403
Investissement hors dette (investissement hors FEADER)	868 (835)	1 274** (808)	1 266 (951)	1 487 (1 086) hors FEADER (1) et hors dette	1 663 (1 250) hors FEADER(1) Et hors dette	1816 (1414) (y compris FEADER)
Remboursement capital dette	159	161,0	174,0	178	176	199
<b>Total dépenses</b>	<b>3 017</b>	<b>3 811**</b>	<b>3 857</b>	<b>4 110</b>	<b>4 139</b>	<b>4418</b>
(total dépenses hors FEADER)		(3 346)	(3 542)	(3 709) hors FEADER (1)	(3 726) hors FEADER(1)	4018 (hors FEADER)
Solde de clôture reporté	76,9	31,0	75,0	34	11	20,3

\* avec inscription de la part modulable TICPE loi Grenelle 65 M€ en recettes d'investissement comme demandé par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement

\*\* en intégrant la progression du FEADER de 703 M€ prévue en DM à hauteur de 703M€ et réalisé à 465M€ - inscription même si ces fonds ne font que transiter par le budget régional

(1) FEADER = 401 M€ en 2019 et 413 M€ en 2020

Elaboration CESER

Tableau 2 : Hypothèse d'évolution du budget réalisé

En M€	Réalisé CA 2019	Réalisé CA 2020	Réalisé CA 2021	2022 CA estimé sep- tembre 2021	2022 CA estimé oc- tobre 2022 (a)	2023 CA estimé oc- tobre 2022 (b)	Evolution (b) - (a)	
<b><u>Recettes</u></b>								
Fonctionnement	3 205	3 063	3 187	3 230	3 279	3 367	88	(+2,7%)
Investissement hors emprunt	288 hors FEADER (1)	400	435	616	470	497	27	(+5,8%)
Emprunts mobilisés	175	240	405	102	173	182		
<b>Total recettes</b>	<b>3 668</b> hors FEADER (1)	<b>3703</b> hors FEADER (1)	<b>4 027</b> hors FEADER	<b>3 948</b>	<b>3922</b>	<b>4046</b>	<b>124</b>	<b>(+3,16%)</b>
<b>Total recettes avec FEADER</b>	<b>4 069</b>	<b>4 116</b>	<b>4 429</b>	<b>4 348</b>	<b>4322</b>			
<b><u>Dépenses</u></b>								
Fonctionnement	2 445	2300	2 403	2 487	2485	2560	75	(+3%)
<i>(fonctionnement périmètre constant)</i>	<i>(1 804)</i>	<i>(1792)</i>	<i>(?)</i>					
Investissement hors dette	1 487 <i>(y compris FEADER) (1)</i>	1663 <i>(y compris FEADER)(1)</i>	1614	1650	1447	1487		
<i>(investissement hors FEADER et dette)</i>	<i>(1 086)</i> <i>hors FEADER</i> <i>(1) et hors dette</i>	<i>(1250)</i> <i>hors FEADER</i> <i>(1)</i> <i>Et hors dette</i>	<i>(1 414)</i>	<i>(1 250)</i> <i>hors FEADER</i>	<i>(1 250)</i> <i>hors FEADER et</i> <i>hors dette</i>	<i>(1 250)</i> <i>hors FEADER et</i> <i>hors dette</i>	0	
Remboursement capital dette	178	176	199	211	197	237		
<b>Total dépenses</b>	<b>4 110</b>	<b>4139</b>	<b>4 418</b>	<b>4 348</b>	<b>4129</b>	<b>4284</b>	<b>155</b>	
<i>(total dépenses hors FEADER)</i>	<i>(3 709)</i> hors FEADER (1)	<i>(3726)</i> hors FEADER(1)	<i>(4 018)</i> hors FEADER	<i>(3 948)</i> hors FEADER (1)	<i>(3 729)</i> hors FEADER (1)	<i>hors FEADER</i> (1)		
Solde de clôture reporté	34	11	20,3					

\* avec inscription de la part modulable TICPE loi Grenelle 65 M€ en recettes d'investissement comme demandé par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement ?

\*\* en intégrant la progression du FEADER de 703 M€ prévue en DM à hauteur de 703M€ et réalisé à 465M€ - inscription même si ces fonds ne font que transiter par le budget régional

(1) FEADER = 401 M€ en 2019 et 413 M€ en 2020, 416 M€ en 2021, 400 M€ en 2022 ? en 2023

Elaboration CESER

## Des perspectives d'évolution des ressources régionales, caractérisées une nouvelle fois par des incertitudes

Tant les mesures du Projet de Loi de finances pour 2023 que la conjoncture économique font peser certaines incertitudes sur les collectivités locales, impactant la construction budgétaire 2023.

### Les recettes

- Les variables d'ajustement que sont la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et la DTCE (dotation de compensation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale) vont baisser, à hauteur de 30 M€ pour les régions. Auvergne-Rhône-Alpes sera impactée et son budget sera amputé à hauteur de 2 M€ de DCRTP.

Compte tenu de ces éléments, la DCRTP, devrait atteindre un niveau de 15 M€ pour 2023.

- Une dépendance marquée du budget régional vis-à-vis de la TVA, qui lui apporte environ la moitié de ses ressources (2,071 M€) : la TVA, recette très sensible à la conjoncture économique, devrait suivre l'augmentation du PIB en valeur et donc augmenter (hausse attendue : +4,5 %).
- Une diminution de 3% du produit de la taxe sur les cartes grises (recette attendue : 233 M€), le contexte caractérisé par de fortes incertitudes, des difficultés de production, d'approvisionnement et l'évolution des modes de déplacement

n'incitant pas nécessairement à l'achat de nouveaux véhicules. Il en va de même pour l'ex TICPE, adossée aux consommations de carburants.

- Des recettes liées aux fonds européens en hausse en 2023 + 224 M€.
- Au total, les recettes hors emprunt seront globalement en hausse de 3,1% pour les recettes totales, à un niveau de 3 864 M€, dont 3 367 M€ pour les recettes de fonctionnement, en hausse de 2,7 % et 497 M€ pour les recettes d'investissement hors emprunt en hausse de 5,8 %

### Les dépenses

La hausse attendue des recettes en raison de l'inflation contribuera à couvrir une croissance parallèle de différentes dépenses, qui devrait s'exercer notamment sur les postes suivants :

- Dotation de fonctionnement des lycées (énergie).
- Coût des transports (TER, transports scolaires et interurbains).
- Masse salariale : la revalorisation du point d'indice jouera en année pleine.

## La contribution attendue des collectivités locales à la trajectoire de maîtrise des dépenses publiques

Pour mémoire, compte tenu du contexte lié à la période Covid, l'Etat a suspendu les contraintes imposées par les contrats de Cahors. Ces contrats prévoyaient la contribution des régions à l'effort de redressement des finances publiques nationales grâce à un objectif affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui ne

devaient pas évoluer de plus de 1,2 %/an. Dans le cadre du nouveau Projet de Loi de finances, l'Etat souhaite introduire un nouveau mécanisme pour la régulation de la dépense locale, appelant les collectivités locales à diminuer leurs dépenses de 0,5 %/ an hors inflation. Ce dispositif fera l'objet d'un suivi à deux niveaux : par bloc de collectivités et, si l'objectif par bloc n'est pas tenu, une analyse individuelle des comptes sera opérée pour les collectivités ayant plus de 40 M€ de budget.

## Les priorités stratégiques du mandat fixées par l'Exécutif régional

Concernant les priorités du Plan de mandat, l'Exécutif du Conseil régional affiche 10 priorités stratégiques :

- Une région exemplaire qui reste la mieux gérée de France
- Valorisation du travail, réussite et mérite
- Relocalisation
- Préférence régionale
- La Région agit pour la sécurité de tous
- Territoires et proximités : veiller à l'équilibre territorial, priorité à l'accès à la santé (offre de soins et mutuelle) et valoriser les productions agricoles
- La Région au service des seniors
- Transports régionaux, autour d'une stratégie d'offre grand public
- Lycées et lycéens autour des notions de mérite et de travail
- L'environnement comme composante transversale de toutes les politiques régionales.

Ces 10 priorités stratégiques sont

elles-mêmes déclinées à travers un certain nombre d'objectifs opérationnels.

Douze grands projets emblématiques viennent compléter cette stratégie :

- Développer 1 000 km de vélos routes et voies vertes ;
- Réaliser le projet du Musée des tissus à Lyon ;
- Réaliser le projet de La Maison de Saint Exupéry ;
- Organiser le festival « Région des Lumières » ;
- Aménager le musée de la culture gauloise à Gergovie ;
- Favoriser l'implantation d'un campus des métiers de l'hôtellerie et de la restauration à Largentière ;
- Faire émerger un « Clairefontaine » (centre d'excellence) de la gastronomie en région ;
- Organiser un grand évènement, d'envergure internationale, sur le thème du climat (« Mont Blanc Climate solutions ») ;
- Poursuivre le déploiement de l'école TUMO dédiée aux nouvelles technologies ;
- Aménager la deuxième phase du campus Région du Numérique ;
- Réaliser le projet immobilier d'Alpexpo ;
- Réaliser en maîtrise d'ouvrage régionale et entretenir les routes nationales dont la compétence aura été transférée à la Région, comme par exemple, la RN 88.

## La stratégie en matière d'emprunt

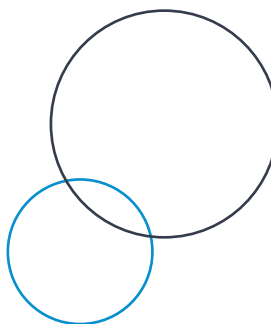
Au niveau macro-économique, des hausses du taux de refinancement de la BCE devraient intervenir fin 2022 et en 2023 pour maîtriser l'inflation en Europe, conduisant à une raréfaction du volume de crédit et donc une augmentation de son coût.

Pour ce qui concerne Auvergne-Rhône-Alpes, l'encours de la dette devrait atteindre 2,9 Milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et les frais financiers 51 M€ en 2023 (2 M€ de plus qu'en 2022). Le profil de la dette régionale est à 76 % à taux fixe. La dette est composée à hauteur de 50 % d'emprunts obligataires, la Région poursuivant sa stratégie visant à limiter l'endettement bancaire pour privilégier les emprunts obligataires, et à poursuivre une gestion optimisée de sa dette.

## Les engagements pluriannuels d'investissement

Le stock d'AP de la Région est en hausse (5500 M€ en 2021, dont 669 M€ pour les seuls fonds européens-React EU et PO 2021-27), et diminue si on fait abstraction des mouvements de fonds européens en recettes et dépenses. Le ratio concernant sa couverture est, quant à lui, en baisse grâce à une augmentation des crédits de paiement, témoignant de l'objectif régional de maintenir un niveau élevé d'investissement, supérieur à 1,2 milliards par an.

En bénéficiaire principalement les budgets relatifs à l'enseignement (plan Marshall pour les lycées), aux transports (ferroviaire, routes), et à l'aménagement du territoire.







# Principales observations du CESER

---

---

- Le CESER apprécie qu'un développement conséquent soit consacré au contexte économique et financier en début de rapport. Cette analyse de conjoncture synthétique et claire permet une réelle prise de conscience des fragilités auxquelles sont confrontées nos économies, notamment au niveau national. Cette analyse donne aussi à voir un aspect concret des finances publiques, connectées à la réalité.

Une part conséquente du rapport est consacrée au bilan rétrospectif, laissant finalement un moindre développement à la prospective.

- Si les modalités d'association des CESER à l'examen des différents documents budgétaires sont réglementaires, elles ne permettent pas une anticipation des travaux et une analyse exhaustive des objectifs poursuivis et des enjeux. Certains sujets pourraient donner lieu à des réunions préparatoires, au fil de l'eau, comme cela se pratique de plus en plus régulièrement sur certaines thématiques particulières.

A titre d'exemple, le CESER suggère ce mode de fonctionnement, notamment sur les imbrications existant entre les différents dispositifs d'intervention et sources de financement : plans de relance européen, plan de relance national, déclinaison régionale des accords de relance, fonds européens, contrats de plan Etat-région... La clôture de l'exercice budgétaire 2022 permettra plus aisément, au moment de la présentation du compte administratif, cette visibilité d'ensemble sur les dispositifs portés par la Région et les autres échelons ainsi que leurs articulations entre eux.

## Sur les priorités du plan de mandat

- Leur présentation permet de mettre en avant 10 priorités et de décliner les principaux objectifs opérationnels correspondants. Des projets emblématiques, au nombre de 12, sont également énoncés. A ce stade du calendrier budgétaire, ces objectifs opérationnels ne sont pas eux-mêmes déclinés en actions concrètes chiffrées. Si le CESER est conscient que ce niveau d'information relève davantage de l'examen du budget primitif, il se montre très intéressé par une présentation détaillée de ces actions et des enveloppes correspondantes, lui permettant de mieux appréhender les réalités avec des éléments de chiffrage et de mise en œuvre opérationnelle, ceux-ci étant en outre susceptibles de recouper ses propres axes de travail.
- Par exemple, la relocalisation est énoncée comme étant l'une des 10 priorités stratégiques. Le CESER, s'il est intéressé par l'ensemble des points énoncés, travaille actuellement sur un sujet transversal en lien avec une réindustrialisation inclusive et écologique en Auvergne-Rhône-Alpes, pour plus de souveraineté et une meilleure valorisation des savoir-faire. Il se montre donc particulièrement attentif, au-delà du fonds souverain garanti par la Région, par les actions concrètes, les moyens, les sources de financement, qui seront déployés dans cet objectif de relocalisation. Il se propose, à travers ses différentes instances et organes internes de travail, d'être force de propositions.
- Quelques objectifs opérationnels déclinés à partir des priorités stratégiques sont particulièrement pointés par le CESER : notamment, la défense de l'offre de service de mobilités globales attachée à la priorité 8 (« Les transports régionaux, autour

d'une stratégie d'offre grand public ») ne saurait être compromise par les difficultés de recrutement constatées actuellement dans ce secteur, qui appellent une vigilance particulière de la part de la collectivité employeuse.

- De même, le soutien aux formations sanitaires et sociales, de compétence régionale, concourt indéniablement à l'accès à la santé objet de la priorité stratégique 6.
- Au-delà des secteurs de l'hôtellerie-restauration et du numérique, le CESER souhaiterait que l'accent soit porté sur l'ensemble des secteurs de la formation pour pallier les problèmes de recrutement.

## Sur les perspectives d'évolution régionale

Dans ce contexte fortement inflationniste, le CESER souligne la volatilité des allocations des recettes fiscales par l'Etat, notamment les surplus de recettes de TVA.

- Sur ces recettes de TVA et leur surplus, l'Exécutif régional a identifié 3 postes principaux de réaffectation de ces recettes : la dotation de fonctionnement des lycées pour permettre la prise en charge de la facture énergétique des lycées, les transports, et plus spécifiquement la partie transports scolaires et interurbains, et enfin la masse salariale avec l'évolution du point d'indice (au 1<sup>er</sup> juillet 2022) dont il faudra considérer l'augmentation en année pleine en 2023, voire d'éventuelles autres revalorisations.

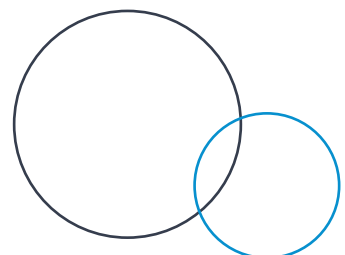
Le CESER prend acte que les effets inflationnistes sont massifs sur ces postes-là, et s'imposent à la Région, notamment sur les transports scolaires et interurbains qui est une compétence exercée en propre, idem pour les lycées. Sauf à

ajuster l'offre, la Région se doit donc de l'intégrer et le CESER partage cette préoccupation. Pour autant, le CESER s'interroge sur le niveau de ces surplus de recettes, difficile à évaluer. Si les marges de manœuvre ainsi dégagées sont absorbées par ces trois postes, il est à penser que certains budgets soient stabilisés à leur niveau nominal et non revalorisés d'un effet prix, voire orientés à la baisse.

Ces marges de manœuvre, vont-elles pouvoir couvrir suffisamment les effets inflationnistes sur ces 3 postes ? Vont-elles pouvoir couvrir les effets de l'inflation sur d'autres postes ? (par exemple, les subventions des associations seront-elles amputées ?)

Si le CESER a intégré les 3 priorités énoncées par le Conseil régional, il sera néanmoins attentif aux ajustements qui pourront être apportés dans un pilotage d'ensemble.

- Si la priorité accordée à l'investissement par l'Exécutif régional est compréhensible, compte tenu notamment des créations d'emplois et de richesses ainsi générées, le CESER tient néanmoins à souligner que certaines dépenses imputées à la section de fonctionnement se révèlent tout aussi vertueuses et efficaces. Il rappelle que cela a d'ailleurs été le choix effectué par la collectivité régionale lors de la crise COVID, où la croissance des dépenses de fonctionnement a été pleinement assumée pour contenir les effets déléterés de la crise sur le tissu économique, social et culturel de la région.



## Sur l'évaluation des politiques régionales

Le CESER souligne avec intérêt l'intention exprimée dans le

document d'orientations budgétaires de procéder à l'évaluation de l'efficacité des actions, celle-ci est indispensable, comme l'est également l'analyse de l'efficacité, la pertinence, la cohérence et

l'utilité. Par ailleurs, le CESER renouvelle l'importance de définir des indicateurs dès l'origine des politiques.



## Annexe I

### Lettre de saisine

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

#### Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI  
Président  
Conseil économique, social et  
environnemental régional  
8 rue Montrochet  
CS 90051  
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES22

Le Conseil régional, le 07 OCT. 2022

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir le Conseil économique, social et environnemental régional pour avis sur les rapports suivants :

- Budget supplémentaire pour l'exercice 2022,
- Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023,
- Contrat de plan État-Région 2021-2027 : investissement régional record pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- Programmation FEADER 2023-2027,
- Plan régional en faveur de la culture et du patrimoine.

Ils seront examinés lors de l'Assemblée plénière des 20 et 21 octobre prochains. Les horaires de passage vous seront communiqués par la Direction des Assemblées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Lyon  
1 Esplanade François Mitterrand  
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2  
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Clermont-Ferrand  
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél. 04 73 31 85 85

[auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)



## CONTRIBUTEURS

### ► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

### ► Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> vice-président – Référent de la commission

### ► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

---

## Collège 1\*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- CADARIO Jacques (CPME)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)

## Collège 2\*

- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karine (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

## Collège 3\*

- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DENIEL Patrick (Hôpital)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)

\* **Collège 1 :** Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2 :** Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3 :** Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4 :** Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)
- THEVENET Eric (Transports)

### Collège 2\*

- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SALA Chantal (CGT)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)

### Collège 3\*

- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place Financière)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)
- VIGNAT Josette (Tourisme)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

**PERNAUDET Sébastien**, Directeur général des services du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**SIMON Claire**, Directrice de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**BONNEVILLE Agnès**, Directrice adjointe en charge du budget de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Frédéric REYNIER, Au nom du collège 1

L'orientation budgétaire 2023 est annoncée avec la même stratégie que celle des années précédentes ; à savoir la priorité aux investissements et une gestion au plus juste du fonctionnement afin de maintenir la dette de façon raisonnée !

Si en cette période troublée d'abord par la pandémie puis aujourd'hui par la crise énergétique et la guerre en Ukraine ne permet qu'une prévision à courte vue de notre économie et donc de la future santé financière de la France, pour autant notre pays s'avère déjà endetté à un niveau élevé et doit rester vigilant !

Laisser filer cette dette ne serait pas raisonnable.

Il nous semble au collège 1 que la Région Auvergne-Rhône-Alpes maîtrise correctement le pilotage. Comme à cause de l'inflation, une des principales entrées fiscales : la TVA s'annonce plutôt favorable, il nous semble que cette orientation budgétaire ne devrait pas poser de problème, même si par ailleurs, il faudra surveiller :

- La dotation de fonctionnement des lycées
- Le poste transport TER et scolaires
- Et la revalorisation de la masse salariale

Concernant le budget supplémentaire nous n'avons pas de remarque particulière.

En tout état de cause et sous réserve d'intervention individuelle, le collège 1 votera cette orientation budgétaire.

---

## ► INTERVENTION DE Jean BARRAT, Au nom de la CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FSU, L'UNSA et Solidaire

Mesdames Messieurs chers collègues,

J'interviens au nom de la CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FSU, L'UNSA et Solidaire.

L'Assemblée Plénière du CESER est, une nouvelle fois, appelée à rendre des avis sur des sujets majeurs pour les habitantes et habitants de notre région.

Le CESER, instance de démocratie composée des acteurs de la société civile organisée, doit pouvoir être davantage associé, écouté, entendu par l'exécutif régional et l'ensemble des collectivités territoriales dans ses préconisations, afin de contribuer à mieux répondre aux besoins des populations et des territoires

Or que constatons nous ? A l'instar de ce que nous avons déjà exprimé clairement par exemple pour le plan de relocalisation industrielle, le CESER se retrouve, une fois encore contraint de travailler dans un calendrier extrêmement serré., incompatible avec la construction d'un avis argumenté et motivé.

Comment imaginer que nous soyons en capacité de rendre un avis solide, résultat d'une construction collective reflétant toute la richesse de la diversité du CESER, dans un délai aussi réduit ?

D'autres fonctionnements sont possibles, tels ceux de certaines régions d'associer et consulter leur CESER au fil de la construction de leur politique pour mieux prendre en compte la parole de la société civile. En Auvergne Rhône Alpes, nous ne pouvons compter que sur l'initiative de quelques commissions pour s'auto-saisir afin d'anticiper, comme nous l'avons fait pour le S.R.D.E.I.I et le S.R.E.S.R.I.

S'agissant des orientations budgétaires et le budget supplémentaire, la consultation du CESER aura reposé sur une réunion de la commission 10 le 10 octobre, sur la base des documents transmis le 08 octobre à 0H48, pour un avis à rendre ce jour en plénière.

Malgré le fait que les délais légaux soient formellement respectés, le fond et l'esprit de la consultation ne le sont pas. Un travail de qualité ne peut donc pas être produit. Ainsi, lassés de se prêter à cette apparence de démocratie les organisations signataires ne participeront pas aux votes.

Elles tiennent à remercier les chargés-e-s d'études pour le travail réalisé dans des conditions aussi dégradées et les assurent de leur soutien.

---

## ► INTERVENTION DE Patrick BEDIAT pour Jean CHAPPELLET, Au nom des collègues 3-4

Les membres des collègues 3 et 4 tiennent tout d'abord à remercier leurs collègues de la commission 10 pour l'avis émis sur ces orientations, mention liminaire d'autant plus nécessaire qu'ils ont disposé de moins d'une semaine pour l'analyse du document transmis par le Conseil régional. Ces remerciements vont aussi tout particulièrement aux chargé(e) de projet du CESER sans la compétence et la réactivité desquels il eût été bien difficile de tenir les délais imposés.

Ils partagent les analyses et remarques établies par la commission 10 tout en souhaitant développer certains points.

La commission met en avant d'une part la nécessité d'échanges plus en amont sur le sujet avec les représentants du Conseil régional d'autre part la difficulté à apprécier les priorités du plan de mandats en l'absence de certaines données.

On ne peut que partager ces demandes. La contribution du CESER à la définition des orientations budgétaires ne saurait s'accommoder d'une seule séance de travail annuelle avec les représentants de l'administration du Conseil régional mais suppose à tout le moins des entretiens non seulement avec le vice-président chargé du budget mais également plus en amont avec certains vice-présidents en charge des politiques. De même, contrairement à la stratégie budgétaire du mandat 2022/2024, les priorités apparaissent peu détaillées et se présentent davantage sous forme d'un catalogue que d'un document organisé. L'absence d'indications quant au financement, tant en montants qu'en flux, de chacune des priorités énoncées rend également difficile l'appréciation de chacune d'entre elles.

Concernant les priorités les collègues 3 et 4 insisteront sur trois points :

On peut s'étonner que ne figurent pas dans les priorités stratégiques des sujets ou domaines d'intervention jugés prioritaires au titre du prochain CPER. Ainsi des actions en faveur de la jeunesse : s'il est satisfaisant que la construction de lycées soit élevée au rang de priorité, les actions d'accompagnement en direction des jeunes ne sauraient se réduire à la prévention du papillomavirus. Une attention particulière notamment pour les jeunes en difficultés d'insertion serait nécessaire. De même n'apparaissent pas, ou de façon très limitée, certaines thématiques relevant des compétences exclusives des régions : actions en faveur de l'économie sociale et solidaire, insertion par le logement, tourisme au-delà de la seule mention de la montagne durable, dispositions en direction du maintien de la biodiversité particulièrement malmenée par le changement du

climat... Au demeurant il serait judicieux d'introduire la notion de réduction du changement climatique en complément de celle d'environnement.

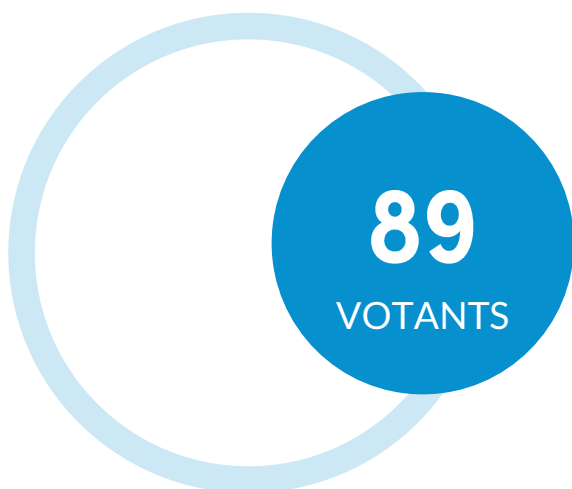
La priorité stratégique n°1 s'inscrit dans la continuité des années précédentes : limitation des dépenses de fonctionnement et priorité aux dépenses d'investissement, recours à l'emprunt maîtrisé. Compte tenu du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement retenu (3%), de la priorité incontestable à donner à certaines dépenses (masse salariale, transports, lycées) le risque est grand que les autres dépenses de fonctionnement se trouvent encore limitées notamment les subventions de fonctionnement au secteur associatif, irremplaçable pour la cohésion des territoires, la mise en place des politiques régionales dans certains domaines et pour leur connaissance des situations locales. Les choix budgétaires, adaptés aux années passées de faible inflation, ne doivent-t-ils pas être réinterrogés ?

Enfin, et le sujet a été mis en évidence par l'avis de la commission 10, la formation aux professions sociales, médico-sociales et paramédicales doit également faire l'objet d'une attention particulière et d'une priorité : d'une part les conseils régionaux sont responsables de l'organisation et du financement de ces formations, d'autre part le Conseil régional ARA affirme des ambitions fortes en matière de santé. La pénurie qui affecte ces professions depuis des années prend une nouvelle tournure après le « Ségur de la Santé ». A titre d'exemple ce mouvement national a autorisé l'ouverture de places supplémentaires pour la formation d'infirmier(e)s qui ne peuvent être déployées faute de locaux dans les instituts de formation. Illustration de la nécessaire priorité régionale à donner à ces formations réglementées.

Sauf exception individuelle les membres du collège 3 voteront l'avis de la commission 10.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 17 octobre 2022



**85** ONT VOTE **POUR**

**0** A VOTE **CONTRE**

**4** SE SONT **ABSTENUS**

**42** N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE



Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles				
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VILLARD Hélène	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe				
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette				
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires	CHABBAL Jean	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	Non désigné				
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique				
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul				
		BOUVERET Lise				X
		BOUVIER Bruno				X
		CANET Fabrice				X
		DA COSTA Rosa				X
		FATIGA Antoine				X
		FAURE Philippe				X
		GELDHOF Nathalie				
		GUICHARD Karine				X
		MARGERIT Laurence				X
		MURCIA Jean-Raymond				X
		NATON Agnès				X
		PELLORCE Pascal				X
		PUTOUX Laurent				
		RODRIGUEZ Vincent				X
		SALA Chantal				X
		Non désigné				
		Non désigné				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean				X
		BAULAND Gisèle				X
		BEAUJOU Victoire				
		BOLF Edith				X
		GUILHOT Jean-Marc				X
		JUYAUX-BLIN Christian				X
		LAMOTTE Bruno				X
		LE GAC Elisabeth				X
		LOZAT Jean-Luc				X
		MAITRE Eric				X
		MORAIN Marie-Christine				X
MORISSE François						
NINNI Agnès					X	
ROBERTO Sansoro					X	
SAILLANT Elisabeth				X		
SCHMITT Isabelle				X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick				X
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette				
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François			X	
		LAURENT Bernard				X
		VERNET Sandrine				X
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert				
		CARUANA Laurent	X			X
		GALLIEN Sylvie				
		GILBERT Madeleine				
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno				X
		HAMELIN Catherine				X
		MUSSET Sophie				X
		MYC Michel				X
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna				X
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				X
		VELARD Patrick				X
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henri	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean				
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie				
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie				
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice				X
		TORDJEMAN Zihar				
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie			X	
		MONNET Alexis				
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne				
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie	X			
		BELLOUCHE Larbi				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine				
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine				X
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAML, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain				
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc			X	
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth				
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie				X
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie					X	
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine			X	
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## AVIS

Le CESER est saisi pour rendre un avis sur le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Le contexte macroéconomique international et national marqué par de fortes incertitudes dessine un environnement incertain. Ces aléas impactent le budget des collectivités.

LE CESER, dans son avis, relève avec intérêt l'analyse claire et précise liée au contexte économique et financier qui permet une prise de conscience réelle des fragilités auxquelles sont confrontées nos économies.

Il décrypte la proposition de l'exécutif à la lumière de la stratégie budgétaire du mandat 2022-2027, des grandes lignes de l'exercice 2022, des priorités stratégiques du mandat fixées par l'Exécutif régional et des perspectives d'évolution des ressources régionales.

Dans sa stratégie budgétaire pour 2023, l'Exécutif régional propose de poursuivre un profil d'évolution des dépenses de fonctionnement en deçà de celui des recettes de fonctionnement, ceci afin de piloter la dette sans trop réduire l'épargne.

Encourageant la concrétisation des priorités énoncées, le CESER se montre très intéressé par les actions concrètes, les moyens et les sources de financement qui seront déployés au service de ces priorités. Il souligne aussi tout l'intérêt des démarches d'évaluation de l'efficacité des actions et l'importance de définir des indicateurs dès l'origine des politiques.

BUDGET REGIONAL | EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES | FINANCES LOCALES | ORIENTATION BUDGETAIRE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos 123 rf

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20